

Cahier des Charges



**LABEL BAS
CARBONE**

Projets forestiers de boisement et de reboisement

Acteur clef de la décarbonation et fort de son ancrage territorial, le Groupe EDF s'engage à soutenir les forêts françaises et la filière Forêt-Bois. Face aux crises sanitaires et climatiques qui affaiblissent nos forêts, le Groupe EDF accompagne les propriétaires forestiers dans leurs travaux en mobilisant le financement carbone via le Label Bas-Carbone : c'est l'essence même de la mission d'Oklima, sa filiale dédiée.



Les étapes de développement du projet

- 01 VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ ET ÉTUDE DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET
- 02 COLLECTE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
- 03 COLLECTE DES DOCUMENTS TECHNIQUES AUPRÈS DU PROFESSIONNEL FORESTIER*
- 04 ÉVALUATION DU CARBONE STOCKÉ PAR LE PROJET ET PROPOSITION DE FINANCEMENT
- 05 CONTRACTUALISATION ENTRE LES PARTIES PRENANTES
- 06 MONTAGE ET DÉPÔT DU DOSSIER LABEL BAS-CARBONE POUR INSTRUCTION
- 07 LABÉLISATION ET INSCRIPTION DU PROJET AU LABEL BAS-BAS CARBONE : **2 À 6 MOIS**
- 08 RÉALISATION DES TRAVAUX PAR LE PROPRIÉTAIRE : **JUSQU'À 1 AN ET DEMI APRÈS PLANTATION**
- 09 RÉCÉPTION DE 70% DU MONTANT DE FINANCEMENT PAR LE PROPRIÉTAIRE APRÈS VALIDATION DU PV DE PLANTATION
- 10 RÉCÉPTION DE 15% DU MONTANT DE FINANCEMENT : **2 ANS ET DEMI APRÈS PLANTATION**
- 11 AUDIT DOCUMENTAIRE ET DE TERRAIN ET RÉCÉPTION DES 15% DE FINANCEMENT RESTANT : **5 ANS APRÈS PLANTATION**



Financement

Le financement est permis grâce à la valorisation du carbone stocké par le nouveau peuplement.

Son montant dépend des essences plantées, de la fertilité du terrain, ainsi que des risques encourus par la nouvelle plantation.

La vente des crédits carbone obtenus est assurée par Oklima.

Selon les caractéristiques du projet, Oklima propose un financement compris entre 1 000 et 5 000 €/ha. Ce financement prend en compte :

- Le travail du sol
- Les plants et la plantation
- Les protections éventuelles des plants contre le gibier
- Les entretiens sur les cinq premières années
- La maîtrise d'œuvre

Le montant des financements est déterminé sur la base des devis reçus et vérifiés comme conformes au marché par Oklima.

Un contrat est ensuite établi entre le propriétaire et Oklima afin de préciser le montant des aides apportées et les modalités de versement, les caractéristiques du projet, les responsabilités de chacune des parties ou encore les engagements au regard du Label Bas-Carbone.



Les engagements

En contrepartie de ce financement, le propriétaire s'engage au regard d'Oklima et du Label Bas Carbone à :

ENGAGEMENTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Réaliser un projet en conformité aux lois, règlements en vigueur et à la méthode Label Bas-Carbone retenue pour le projet.

Planter le nombre d'arbres convenu initialement en respectant les proportions des essences et le taux de reprise minimal à 5 ans indiqué dans les arrêtés MFR régionaux.

Gérer et conserver l'état boisé sur une durée minimum de 30 ans.

ENGAGEMENTS DE SUIVI ET DE TRANSPARENCE

Tenir Oklima informé de l'avancée des travaux et de l'évolution de la plantation pendant 5 ans à compter de la fin de la plantation.

Donner un contact privilégié au responsable du suivi du projet d'Oklima pour les 5 ans qui suivent la plantation.

Permettre la réalisation d'un audit de vérification à 5 ans et en accepter les conclusions

Accepter l'organisation de visites de sensibilisation et/ou de communication sur les parcelles par les contributeurs ou Oklima



Critères d'éligibilité

Boisement

01. Conditions générales

- Terrain non boisé depuis ≥ 10 ans (verger, culture, prairies, friches, vignes)
- Volume de bois fort des accrus $< 15 \text{ m}^3/\text{ha}$
- Surface minimale : 4 ha (même commune ou limitrophes)
- Projet hors mesure compensatoire ou ORE

02. Conditions techniques

- Respect des essences et densités MFR
- Essences adaptées à la station et au climat futur
- Diversité minimale d'essences :

< 4 ha : ≥ 2 essences, max 90 % pour une
 $4-25$ ha : ≥ 2 essences, max 70 % pour une
 25 ha : ≥ 3 essences, max 70 % pour une

Pour les peupleraies et noyeraies : 1 nouveau cultivar par tranche de 3 ha

- Essences hors MFR < 30 %, encadrées par organisme technique (CNPf, INRAe, ONF..)
- Travail du sol interdit : labour en plein / labour en bande > 50 %: tolérance sur sols sableux avec nappe remontante l'hiver

03. Conditions administratives

- Justificatif de propriété ou maîtrise foncière ≥ 30 ans
- Document de gestion durable existant ou à créer (PSG, RTG, CBPS)
- Étude d'impact ou décision d'exemption obligatoire si $> 0,5$ ha.

La demande d'examen au cas par cas peut être effectuée via le formulaire Cerfa 14734-04 ou en ligne [ici](#)



Critères d'éligibilité

Reboisement

01. Conditions générales

- Reboisement après sinistre < 5 ans avant la notification
- Surface minimale : 4ha (même commune ou limitrophes)
- Projet hors coupe volontaire de peuplements sains

03. Conditions techniques

- Respect des essences et densités MFR
- Essences adaptées à la station et au climat futur
- Diversité minimale d'essences :

< 4 ha : ≥ 2 essences, max 90 % pour une
4-25 ha : ≥ 2 essences, max 70 % pour une
25 ha : ≥ 3 essences, max 70 % pour une

Pour les peupleraies et noyeraies: 1 nouveau cultivar par tranche de 3 ha

- Essences hors MFR < 30 %, encadrées par organisme technique (CNPF, INRAe, ONF..)
- Travail du sol interdit : labour en plein / labour en bande > 50 %: tolérance sur sols sableux avec nappe remontante l'hiver

02. Situation éligible

- Tempête, grêle, avalanche, séisme : ≥ 40 % des tiges détruites
- Incendie / éruption volcanique : absence de régénération naturelle après 2 ans
- Dépérissement intense : ≥ 40 % des tiges avec ≥ 50 % de perte foliaire

Diagnostic DEPERIS ou autre preuve (arrêté, autorisation de coupe...)

- Échec de plantation (5-10 ans) : < 40 % des plants initiaux restants

04. Conditions administratives

- Justificatif de propriété ou maîtrise foncière ≥ 30 ans
- Document de gestion durable existant ou à créer (PSG, RTG, CBPS)
- Diagnostic IBP recommandé (obligatoire si coupe préalable)
- Étude d'impact ou décision d'exemption obligatoire si > 0,5 ha.

La demande d'examen au cas par cas peut être effectuée via le formulaire Cerfa 14734-04 ou en ligne [ici](#)

Contactez nous pour plus d'informations



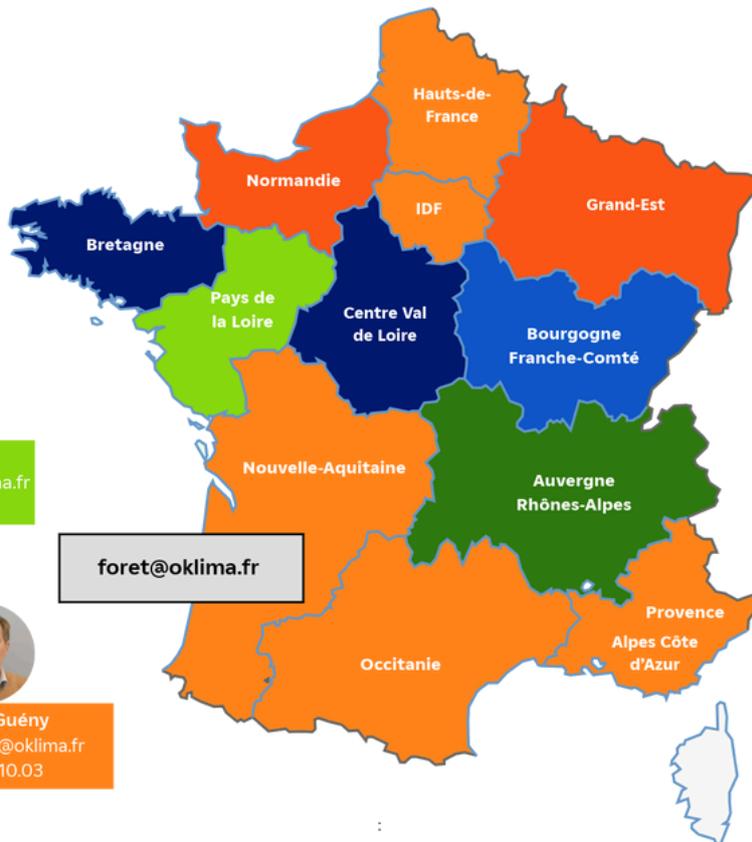
Nesrine Ahmed Tounsi
nesrine.ahmed-
tounsi@oklima.fr
07.56.10.78.22



Agathe Denoyer
agathe.denoyer@oklima.fr
07.56.10.83.19



Antoine Guény
antoine.gueny@oklima.fr
07.45.80.10.03



Lucie Cauchois
lucie.cauchois@oklima.fr
07.45.80.03.61



Philomène Block
philomene.block@oklima.fr
07.56.10.44.73



Lucas Fontaine
lucas.fontaine@oklima.fr
07.56.10.79.05